

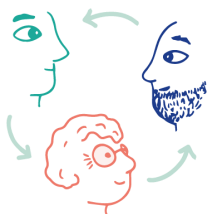
## 1 Quelles sont les missions du CMP ?

Le CMP prend en compte les situations complexes grâce à des soins multidisciplinaires dans le domaine de la psychiatrie

### Un entretien spécialisé par :

- ⇒ un médecin psychiatre
- ⇒ un infirmier et/ ou un psychologue

Ce type de soin est destiné à favoriser votre rétablissement et est limité dans le temps.



Pour être pris en charge au CMP il est indispensable d'avoir un médecin traitant qui coordonne les soins.



### Quand les soins en CMP ne sont plus nécessaires :

- Etat de santé stabilisé ;
- Traitement optimisé non modifié depuis plusieurs mois ;
- Rétablissement en voie de consolidation ;
- Absence de recours de dispositif de crise depuis plusieurs mois.

## 2 Je m'oriente vers :



Mon médecin traitant  
que je connais bien !

et / ou

un psychiatre, un psychologue libéral

Le médecin traitant peut interpeller le CADEO pour un avis spécifique et ponctuel.

et

## 3 Je participe à un groupe d'accompagnement à la sortie du dispositif

### Le groupe d'entraide pour le rétablissement :

« Mon parcours de soin, où j'en suis ! »



Pour cela une équipe spécialisée en santé mentale et de pair-aidants m'accompagne :

- ⇒ Pour évaluer où j'en suis et de quoi j'ai besoin, m'accompagner dans des démarches pour faire, par exemple, une demande de complémentaire santé solidaire (soins en libéral) et me donner des indications quant à mon parcours de rétablissement et améliorer ma qualité de vie...